

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Diffusion culturelle et événements	<b>No SD</b> SD-2024-3501
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil d'approuver l'entente de service à intervenir entre la Ville de Laval et la Corporation de la salle André-Mathieu ([co]motion) concernant la production de la Fête nationale 2025 et 2026 au montant de 785 000 \$ par année	
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> MJ SAUCIER <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 00-Tous les districts <b>Date CE souhaitée :</b> 2024-09-25 <b>Date CM souhaitée :</b> 2024-10-01		
<b>Actions :</b> ENTENTE  <b>Demande d'achat :</b> Oui <b>CT requis :</b> Oui  <b>Montant :</b> 785 000,00 \$ <b>Durée du contrat :</b> 2026 <b>Montant :</b> 785 000,00 \$ <b>Durée du contrat :</b> 2025 <u><b>Unité(s) administrative(s) concernée(s)</b></u> Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social  <u><b>Financement</b></u> <b>Autre source :</b> 60201-7292-00-114190		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Diffusion culturelle et événements	<b>No SD</b> SD-2024-3501						
<p><b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b></p> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="73 271 212 333"><u>Date</u> 2023-06-06</td> <td data-bbox="261 271 483 333"><u>No résolution</u> CM-20230606-514</td> <td data-bbox="544 271 1365 360"><u>Objet</u> APPROBATION - ADDENDA NUMÉRO 1 - ENTENTE DE SERVICE - CORPORATION DE LA SALLE ANDRÉ-MATHIEU</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Paolo Galati APPUYÉ PAR : Yannick Langlois</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver l'addenda numéro 1 à l'entente de service à intervenir entre la Ville de Laval et la Corporation de la salle André-Mathieu ([co]motion) concernant un montant supplémentaire maximal de 75 000 \$, pour les années 2023 et 2024, pour la production de la Fête nationale 2022-2023-2024;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ledit addenda.</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉ</b></p> <p>(SD-2023-1984)</p> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="73 916 212 978"><u>Date</u> 2021-12-07</td> <td data-bbox="261 916 496 978"><u>No résolution</u> CM-20211207-1171</td> <td data-bbox="544 916 1446 1005"><u>Objet</u> APPROBATION - ENTENTE DE SERVICE - CORPORATION DE LA SALLE ANDRÉ-MATHIEU</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver l'entente de service à intervenir entre la Ville de Laval et la Corporation de la salle André-Mathieu ([co]motion) pour la production de la Fête nationale 2022-2023-2024 aux montants de 671 454 \$ pour l'année 2022, 685 595,93 \$ pour l'année 2023 et 699 277,95 \$ pour l'année 2024;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente;</p> <p>d'autoriser le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à coordonner l'événement;</p> <p>d'autoriser les services de police, des communications et du marketing, de sécurité incendie, de l'ingénierie, de la gestion des immeubles, de l'environnement et de l'écocitoyenneté, des affaires juridiques et des travaux publics à collaborer à la réalisation de l'événement.</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉ</b></p> <p>(SD-2021-4929)</p>			<u>Date</u> 2023-06-06	<u>No résolution</u> CM-20230606-514	<u>Objet</u> APPROBATION - ADDENDA NUMÉRO 1 - ENTENTE DE SERVICE - CORPORATION DE LA SALLE ANDRÉ-MATHIEU	<u>Date</u> 2021-12-07	<u>No résolution</u> CM-20211207-1171	<u>Objet</u> APPROBATION - ENTENTE DE SERVICE - CORPORATION DE LA SALLE ANDRÉ-MATHIEU
<u>Date</u> 2023-06-06	<u>No résolution</u> CM-20230606-514	<u>Objet</u> APPROBATION - ADDENDA NUMÉRO 1 - ENTENTE DE SERVICE - CORPORATION DE LA SALLE ANDRÉ-MATHIEU						
<u>Date</u> 2021-12-07	<u>No résolution</u> CM-20211207-1171	<u>Objet</u> APPROBATION - ENTENTE DE SERVICE - CORPORATION DE LA SALLE ANDRÉ-MATHIEU						

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Diffusion culturelle et événements	<b>No SD</b> SD-2024-3501
<p><b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b></p> <p>Le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social de la Ville de Laval souhaite renouveler son entente de service avec la Corporation de la salle André-Mathieu ([co]motion) pour la production du grand spectacle de la Fête nationale à Laval. [Co]motion, producteur délégué depuis 2015, est reconnu pour la qualité du spectacle et la richesse de sa programmation, faisant de Laval une destination de choix pour célébrer la Fête nationale. Une entente de 2 ans (2025-2026) est envisagée pour permettre une collaboration continue ainsi qu'une meilleure planification de la programmation et des ententes avec les fournisseurs.</p> <p>L'entente prévoit notamment que [co]motion produise le spectacle, sélectionne les artistes et s'occupe du volet technique.</p> <p>Le grand spectacle, prévu le 23 juin de chaque année de l'entente de service, proposera un concept distinctif mettant de l'avant une programmation autant intergénérationnelle qu'interculturelle. Les artistes interpréteront leurs chansons, reprendront des classiques québécois et collaboreront avec des artistes émergents.</p> <p>Le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social de la Ville de Laval sollicite donc l'approbation de l'entente de service avec [co]motion afin de permettre l'allocation des fonds nécessaires à la réalisation de ce grand spectacle.</p> <p>La Ville de Laval collaborera également avec la Société nationale des Québécois et des Québécoises à Laval (SNQL) pour respecter les orientations nationales et obtenir le financement régional. En plus des sommes allouées par la Ville de Laval à [co]motion, d'autres sommes versées à [co]motion proviendront des ententes annuelle entre la Ville de Laval et SNQL permettant ainsi d'établir un budget complet.</p> <p>Enfin, la collaboration des services municipaux suivants est demandée pour la réalisation de cet événement de grande envergure : communications et marketing, police, travaux publics, gestion des immeubles, sécurité incendie, environnement et écocitoyenneté, affaires juridiques et ingénierie.</p>		
<p><b>IMPACTS MAJEURS</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>ASPECTS FINANCIERS</b></p> <p>Considérations financières :</p> <p>4 versements par événement:</p> <p>15% le 1er décembre - l'année précédant l'événement</p> <p>50% le 1er mars - l'année de l'événement</p> <p>30% le 1er juin - l'année de l'événement</p> <p>5% lors de la reddition - l'année de l'événement</p> <p>Contribution financière maximale:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- \$ 682 757 (avant taxes) pour la Fête nationale 2025; Taxes incluses: 785 000\$</li> <li>- \$ 682 757 (avant taxes) pour la Fête nationale 2026 ; Taxes incluses: 785 000\$</li> </ul> <p>Il est important de noter que la Ville de Laval fera les démarches nécessaires auprès de la Société nationale des Québécois et des Québécoises à Laval (SNQL) pour l'obtention de la subvention offerte dans le cadre du programme des fêtes régionales du Mouvement national des Québécois et Québécoises.</p> <p>En 2024, [co]motion a reçu un montant de 40 143 \$ issu de l'entente entre la Ville de Laval et SNQL.</p> <p>Enfin, un support municipal à l'aménagement et à la logistique de l'événement sera fourni par la Ville à [co]motion pendant la durée de l'entente dont la valeur annuelle est estimée à 100 000\$.</p> <p>Nature de la dépense prévue au budget du CLSDS.</p>		
<p><b>CULTURE</b></p> <p>Diffusion</p>		
<p><b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b></p> <p>Fête nationale : 23 juin (2025-2026) au Centre de la nature</p>		
<p><b>CADRE NORMATIF</b></p> <p>Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19) art. 573, al. 1, para. 2.1 et para. 4.</p>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Diffusion culturelle et événements	<b>No SD</b> SD-2024-3501
<b>REMARQUE(S)</b> Fournisseur : CO-Motion A/S Geneviève Barrière, directrice générale 475, boulevard de L'Avenir Laval (Québec) H7N 5H9  [Co]motion possède son autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics.		
<b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b>  de recommander au conseil d'approuver l'entente de service à intervenir entre la Ville de Laval et la Corporation de la salle André-Mathieu ([co]motion) concernant la production de la Fête nationale 2025 et 2026 au montant de 785 000\$ (taxes incluses) par année;  d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.  (CT:1806927)		
<b>CERTIFICATION</b>  Numérotation des finances : 1806927    Coût estimé affectant l'année en cours : <span style="float: right;">CM requis :Oui</span>  <b>Annotation(s)</b>  <b>Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.</b>  <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div data-bbox="162 1204 719 1284" style="width: 45%;"> <p style="text-align: center;">JETTE, Monsieur FRANCOIS (44743)</p> <hr style="width: 100%;"/> <p style="text-align: center;">Trésorier</p> </div> <div data-bbox="922 1204 1425 1284" style="width: 45%;"> <p style="text-align: center;">2024-09-20</p> <hr style="width: 100%;"/> <p style="text-align: center;">AN - MS - JR</p> </div> </div>		